Questions et réponses relatives à la demande de propositions (DDP) 20200150

Question	DDP/ Soumission Référence	Questions reçues des soumissionnaires	Réponses à l'intention des soumissionnaires	Date et heure de la question
1	20200150	Cette soumission ne concerne que la traduction de l'anglais au français, n'est-ce pas?	Non. Cette DDP s'applique autant aux traductions tant de l'anglais au français qu'à celles du français à l'anglais. Une erreur s'est glissée dans la version française de la DDP – veuillez consulter la modification nº 1 à la DDP nº 20200150.	Jeudi 11/06/2020 13 h 58
2	20200150	O1 et O2 : Exigez-vous des copies des diplômes, ou pouvons-nous simplement fournir les précisions dans les curriculum vitae?	Des précisions dans les curriculum vitae suffiront. Nous pourrions toutefois demander des copies officielles à une date ultérieure.	Jeudi 18/06/2020 10 h 55
3	20200150	O3, O4 et C3, C4 : La longueur des échantillons (nombre de mots) jouera-t-elle un rôle dans l'évaluation?	Oui. Les échantillons doivent compter au moins 400 mots et au plus 800 mots. Veuillez consulter la modification nº 1 à la DDP nº 20200150.	Jeudi 18/06/2020 10 h 55
4	20200150	O7 : Veuillez confirmer que nous pouvons simplement fournir une description détaillée de nos outils et de nos licences. Exigez-vous des « preuves » supplémentaires?	Une description détaillée sera suffisante.	Jeudi 18/06/2020 10 h 55
5	20200150	Le BSIF pourrait-il fournir une estimation du pourcentage des travaux dont le contenu pourrait être classé au niveau Protégé B?	Nous estimons qu'environ 15 à 20 % des travaux présenteraient un contenu pouvant être classé au niveau Protégé B.	Jeudi 18/06/2020 10 h 55
6	20200150	En ce qui a trait aux critères obligatoires O3 et O4, il est entendu, et c'est là une norme de pratique, que le fournisseur de services doit respecter la confidentialité du contenu de tous les documents. Par conséquent, la grande majorité des clients tiennent, à juste titre, à ce qu'il y ait une disposition à cet effet dans toute entente avec un fournisseur de services de traduction, plus particulièrement dans le domaine visé par la demande de propositions. En effet, le fournisseur qui effectuerait des travaux pour le BSIF dans le cadre de ce contrat n'aurait pas le droit de fournir des échantillons de ces travaux, selon le paragraphe 6.18(a) des clauses du présent contrat; cette disposition est normalement comprise dans tout contrat visant des services de traduction professionnels. Par conséquent,	Le BSIF a révisé le critère d'évaluation – veuillez consulter la modification numéro 4 de la demande de propositions (DP) numéro 20200150.	Jeudi 25/06/2020 16 h 29

8	20200150	nous exigeons que les critères O3 et O4 soient remplacés par des épreuves de traduction ou par toute autre méthode d'évaluation jugée adéquate par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). De cette façon, le BSIF favorise les fournisseurs de service qui respectent les clauses de confidentialité de leurs clients, ainsi que leurs obligations contractuelles et leurs devoirs en matière d'éthique professionnelle, et ne favorise pas ceux qui ne les respectent pas en communiquant ou en divulguant des renseignements confidentiels de leurs clients. Les critères O1 et O2 stipulent que les soumissionnaires doivent déclarer leur lien avec la personne-ressource. Cela signifie qu'ils peuvent fournir les noms de pigistes avec qui ils collaborent étroitement. En ce qui concerne les exigences relatives à la sécurité: - Le BSIF permet-il que des documents classés Protégé B soient traités à distance, ce qui signifie que les documents seraient conservés sur le serveur du fournisseur, qui est approuvé pour la sauvegarde de documents de niveau Protégé B, mais que ces documents pourraient être envoyés à un fournisseur externe à des fins de traduction? Si la réponse à cette question est NON, veuillez préciser comment un entrepreneur peut travailler avec des sous-traitants dans le contexte de ce contrat. Est-ce que ces sous-traitants ne recevraient que des documents non protégés ou devraient-ils quand même avoir la cote de sécurité?	Le BSIF ne permet pas que des documents classés Protégé B soient traités à distance. Cependant, le soumissionnaire choisi doit avoir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). De plus, le BSIF fournira aux employés de l'entrepreneur qui dispensent des services de traduction au BSIF (y compris les ressources internes et externes) un ordinateur portable qui sera utilisé pour traiter les demandes de traduction confidentielles et les sauvegarder, ainsi que pour recevoir et envoyer de l'information confidentielle électroniquement.	Vendredi 26/06/2020 13 h 47
3	20200100	choisi afin de permettre à certains des employés proposés d'obtenir la cote de sécurité nécessaire (bien entendu, cette cote de sécurité devra être liée directement au contrat pour être approuvée)?	- Gui.	26/06/2020 13 h 47

9	20200150	Veuillez confirmer que les cotes de sécurité individuelles ne doivent pas nécessairement être obtenues à la date de clôture de la demande de soumissions, mais qu'elles doivent tout de même être obtenues avant l'adjudication du contrat.	Effectivement. Cependant, on rappelle aux soumissionnaires qu'ils doivent obtenir rapidement l'attestation de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.	Vendredi 26/06/2020 13 h 47
10	20200150	Les critères C3 et C4 indiquent que nous devrions soumettre un total de quatre échantillons de texte pour répondre aux critères O3 et O4. Selon nos calculs, nous devrions soumettre trois échantillons pour le critère O3 et deux échantillons pour le critère O4 (un par personne). Pourriez-vous confirmer le nombre d'échantillons que nous devons soumettre?	Le BSIF a révisé le critère d'évaluation – veuillez consulter la modification numéro 4 de la demande de propositions (DP) numéro 20200150.	Vendredi 10/07/2020 14 h 44
11	20200150	La date de clôture peut-elle être reportée?	Oui, la date de clôture a été reportée au 21 août 2020, à 14 h (HAE) – veuillez consulter la modification numéro 3 de la demande de propositions (DP) numéro 20200150.	Lundi 13/07/2020 11 h 36
12	20200150	La clause 6.2.1, Exigences relatives à la sécurité, stipule que « Le personnel de l'entrepreneur qui a besoin d'accéder à des renseignements, à des biens ou à des lieux de travail PROTÉGÉS de Sa Majesté doit détenir une cote de sécurité du personnel valide au niveau de fiabilité requis. ». Cela signifie-t-il que tous les traducteurs proposés doivent avoir une cote de sécurité Fiabilité (Protégé B)? Est-ce qu'une cote de sécurité professionnelle Fiabilité serait conforme aux exigences relatives à la sécurité mentionnées ci-dessus? Si ce n'est pas le cas, quelle note accorderait-on au détenteur d'un certificat attestant qu'il détient une cote de sécurité Fiabilité?	Exactement – tous les employés qui effectuent des travaux dans le contexte de ce contrat doivent détenir une cote de sécurité Fiabilité valide décernée par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Les candidats ne seront pas notés pour leur cote de sécurité Fiabilité, puisque c'est une exigence obligatoire afférente à l'adjudication du contrat.	Mardi 14/07/2020 13 h 58
13	20200150	Concernant la pièce jointe 1 de la partie 4 — Évaluation technique, critère technique obligatoire O1 b. baccalauréat (ou diplôme d'études supérieures) avec spécialisation en traduction: un candidat détenant le titre de traducteur agréé décerné par une association ou un ordre professionnel reconnu à l'échelle du Canada comme l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes	Le BSIF accepte le titre de traducteur agréé décerné par une association ou un ordre professionnel reconnu à l'échelle provinciale ou nationale. Il a révisé le critère O1 à cet effet. Veuillez consulter la modification numéro 4 de la demande de propositions numéro 20200150.	Mardi 14/07/2020 13 h 58

agréés du Québec (OTTIAQ) ou l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO) satisfait-il à cette exigence obligatoire? Autrement dit, l'agrément tient-il lieu d'équivalent d'un baccalauréat avec spécialisation en traduction? Sinon, quelle note accorderait-on au détenteur du titre de traducteur agréé et d'un baccalauréat qui ne serait pas spécialisé en traduction?		
---	--	--